

	BASSENS	DONGES	JARRIE	LESPINASSE	MARSEILLE	ROUSSILLON
Industriels	DPA, FORESA FRANCE, SIMOREP & CIE, SCS MICHELIN, CEREXAGRI	TOTAL RAFFINAGE FRANCE, ANTARGAZ	ARKEMA - CEZUS	TOTAL MARKETING SERVICES	ARKEMA	BLUESTAR SILICONES, NOVAPEX, ADISSEO, RHODIA-SOLVAY
Effets	Toxique, surpression	Surpression, thermique	Toxique, thermique, surpression	Thermique, surpression	Toxique	Toxique, surpression
Prestataire retenu et date de notification	Soliha / 23-12-2013	Soliha / 15-09-2014	Soliha / 06-12-2013	Urbanis / 08-04-2014	Urbanis / 23-11-2013	Urbanis / 20-12-2013
Nombre logements	89	307	800 + 100 logements bailleurs sociaux	11	350	121
Signature de la convention de financement	01-06-2015	23-03- 2015	- 1ere convention le 22-10-2013 - Seconde convention intégrant de nouveaux financeurs et changement de périmètres des collectivités : en 2016	18-08-2014	27-03- 2015	- 1ere convention le 22-10-2013 - Seconde convention intégrant le financement de la région et du département le 19-02-2015
Financement des travaux	100% 30% collectivités 30% industriels 40% CI	100% 30% collectivités 30% industriels 40% CI	90 % 25% collectivités 25% industriels 40% CI	100% 30% collectivités 30% industriels 40% CI	100% collectivités et industriels	100% 35% collectivités 25% industriels 40% CI.
Travaux : montant prévisionnel	673 000 € TTC + avenant de 200 000€		2 millions d'€ HT	220 000 € TTC	1,75 million d'€ HT	1 million d'€ HT
Gestion financière	Caisse des dépôts	Caisse des dépôts	Caisse des dépôts	Le prestataire	Caisse des dépôts	Caisse des dépôts
Diagnostics	Une majorité déjà réalisée pendant l'élaboration du PPRT	Non intégrés dans les missions du prestataire	Non intégrés dans les missions du prestataire	Réalisés pendant l'élaboration du PPRT	Dans les missions du prestataire	Non intégrés dans les missions du prestataire
Avance sur crédit d'impôt (CI)	PROCIVIS Gironde : Prêts à taux 0 proposés aux propriétaires occupants sous conditions de ressources	Négociations de prêts avec 2 banques : la Caisse d'épargne et le Crédit agricole	PROCIVIS	Une seule demande a été déposée par un propriétaire. Les intérêts du prêt ont été pris en charge par l'industriel.	Non concerné	PROCIVIS : les demandes de prêt seront étudiées dossier par dossier.
Versement des subventions	Paiement direct aux entreprises	Paiement aux riverains	Paiement aux riverains. Possibilité de paiement direct aux entreprises	Paiement aux riverains	Paiement direct aux entreprises sur demande des propriétaires	Paiement aux riverains. Possibilité de paiement direct aux entreprises
Communication auprès des riverains	- <i>Lancement</i> : réunion publique, distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, affiche en mairie - <i>Suivi, relance</i> : Permanence mensuelle de l'opérateur en mairie	- <i>Lancement</i> : un courrier d'informations, un communiqué de presse et une réunion publique - <i>Suivi, relance</i> : Une permanence tous les 15 jours en mairie	En attente de signature convention de financement	- Lancement : réunion publique - Suivi, relance :	- <i>Lancement</i> : réunion publique - <i>Suivi, relance</i> : une permanence, une campagne d'affichage, et un boitage dans le quartier, un accueil téléphonique avec une ligne dédiée.	- <i>Lancement</i> : envoi d'un courrier des collectivités aux habitants concernés - <i>Suivi, relance</i> : courrier des collectivités + une plaquette d'information, réunion publique (07-04-2016)
Avancement au 30/09/2016	- Phase opérationnelle lancée en 06-15 - Les diagnostics ont été réalisés. - 67 dossiers validés - 57 logements traités	- Phase opérationnelle lancée en 04-15 - 59 diagnostics réalisés - 5 accords de subvention - 1 logement traité	En attente - démarrage prévu pour novembre 2016	PARI terminé	- Phase opérationnelle lancée en 04-15 - 84% des diagnostics réalisés : 258 - 150 dossiers de subvention agréés - Travaux réalisés dans 47 logements	- Phase opérationnelle lancée en 02-15 - 25 diagnostics réalisés, 21 en cours - Commande de travaux dans 5 logements
REX	- Difficultés liées à la <b>qualité des diagnostics</b> réalisés avant le lancement du PARI. - De nombreux cas particuliers (vérandas, velux, etc.) à traiter. - <b>Travail important avec les fournisseurs de fenêtres.</b> - 3 entreprises du bâtiment se sont mobilisées. - Gestion des refus des habitants gérés par le maire. - Le SAV après travaux (si nécessaire) assuré par l'opérateur est très apprécié par les habitants. - Les <b>travaux liés au risque toxique</b> sont plus délicats à mettre en œuvre que ceux liés à la surpression. Pour définir la pièce à confiner, il faut parfois « entrer dans l'intimité des gens » (la bonne pièce est souvent la chambre ou la salle de bain).	- Difficultés liées à la mobilisation de deux associations contre le PARI. - De nombreux cas particuliers (volets bloc baie, fenêtres coulissantes à 3 vantaux, etc.) à traiter.	Difficultés liées aux délais de signature de la convention et aux changements de périmètre des collectivités.	- 9 propriétaires ont réalisés les travaux. - Seul PARI avec la mise en place d'une régie. La gestion des fonds par l'opérateur était « lourde et complexe » pour ce dernier.	- L'opérateur a découpé le PARI en 3 zones, avec une équipe dédiée sur chaque secteur pour réaliser les diagnostics. Cette méthode paraît efficace car 65% des diagnostics ont été réalisés en 10 mois. - 45% des diagnostics mettent en évidence des résultats N50 conformes avant travaux. - <b>Coût moyen : 1 300 € HT/logement.</b> Les travaux restent globalement inférieurs aux montants initialement prévus, excepté dans les cas de remplacements de cheminées. - Lorsque des <b>versements d'avance sont prévus dans les conventions</b> , il est important de ne pas fixer, dans la convention, un montant de travaux conditionnant l'avance (si le montant est inférieur et si l'entreprise demande un acompte à la commande, c'est un point de blocage.)	- Démarrage « poussif ». Le bouche à oreille apparaît être l'outil de communication le plus efficace. - Dans la convention, il a été inscrit que les SCI non soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier des subventions. - Réajustement des prix des diagnostics en cours. Importance de disposer d'un « bon » rapport accompagnant la mesures d'infiltrométrie. - <b>La réalisation des diagnostics, non inclus dans la prestation de l'opérateur, ralentit l'avancement de ce PARI</b> : délais de demande/obtention de devis + montage dossier + accord subvention + commande + délai d'intervention du diagnostiqueur. - Les délais d'intervention des entreprises de travaux sont également rallongés car les entrepreneurs demandent à réaliser plusieurs interventions sur une journée.